

Conditions générales

Organisation des appuis

Les appuis ont lieu en soirée, de 18 heures à 20 heures, dans des locaux généralement mis à disposition par des écoles. Ils ont lieu une fois par semaine, sauf pendant les vacances scolaires.

Les groupes sont formés en fonction des demandes ainsi que des disponibilités des apprentis et des répétiteurs. Dès que trois ou quatre apprentis ont la même demande pour une branche dans la même localité, un groupe peut être formé. A ce moment-là, un SMS est envoyé pour informer l'apprenti du démarrage du groupe. Ce message contiendra les informations suivantes : date du premier appui, lieu et heure du rendez-vous, nom et numéro de téléphone du répétiteur.

L'inscription devient alors définitive, sous réserve d'un désistement dans les 24 heures au **024 425 00 14** ou par mail à **appapp@formation-apprentis.ch**.

Objectif des appuis

- Approfondir la matière vue aux cours professionnels afin d'améliorer ses notes.
- S'imposer une régularité de travail.

Les appuis ne remplacent **en aucun cas** un cours structuré donné dans une matière. Il **ne s'agit pas** d'un cours de rattrapage, mais d'un espace où l'apprenti peut poser des questions sur la matière vue aux cours et recevoir de l'aide pour préparer ses tests.

Absences

En cas d'absences répétées ou non excusées de l'apprenti aux appuis, AppApp se réserve le droit d'attribuer sa place à un autre apprenti. Les appuis déjà payés ne sont pas remboursés et les factures impayées restent dues.

Les absences doivent être annoncées directement au répétiteur dont le numéro est transmis par SMS lors de la confirmation du démarrage du groupe.

Facturation

Les appuis coûtent CHF 10.– par soirée et sont payés sur facture.

Les appuis sont facturés par période. Les dates exactes sont données par le répétiteur.

- 1^{re} période : septembre à décembre.
- 2^e période : janvier à mars.
- 3^e période : mars à mai.

L'appui est facturé dans tous les cas : absences de l'apprenti, arrêt des appuis en dehors des échéances. En cas de circonstances particulières, une demande d'arrangement peut nous être adressée par écrit.

Durée des appuis

Les groupes peuvent démarrer tout au long de l'année scolaire, à partir de mi-septembre jusqu'à mi-mars.

L'apprenti est inscrit jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, c'est-à-dire jusqu'à mi-mai (la date exacte sera communiquée par le répétiteur)

L'apprenti peut interrompre l'appui seulement à la fin d'une période de facturation (décembre ou mars) en téléphonant au plus tard deux semaines avant l'échéance, au **024 425 00 14** ou par mail à **appapp@formation-apprentis.ch**. **Aucun remboursement n'a lieu en cas d'interruption en dehors des périodes de facturation.**

Locaux

L'apprenti s'engage à respecter les locaux mis à disposition.

- Pas de déchets laissés sur place.
- Pas de boisson ni de nourriture dans les salles de classe.

Changement de coordonnées

L'apprenti doit impérativement transmettre à AppApp tout changement de coordonnées, surtout son numéro de téléphone mobile, car les communications importantes sont envoyées uniquement par SMS.

Problèmes durant l'appui

L'apprenti s'engage à communiquer tout dysfonctionnement constaté durant l'appui au **024 425 00 14**.

En cas d'insatisfaction concernant le contenu de l'appui ou l'ambiance du groupe, l'apprenti est invité à contacter également le **024 425 00 14**. Nous nous engageons à examiner la situation et à faire de notre mieux pour améliorer les conditions de l'appui.

Protection des données

AppApp s'engage à traiter toute information récoltée lors du processus d'inscription ou pendant la durée de l'appui de façon confidentielle, en respect de la Constitution Fédérale (art. 13, protection de la sphère privée). En signant le contrat d'inscription, je donne mon accord pour l'utilisation des données me concernant.

J'accepte les points suivants :

- Toutes les informations personnelles que je transmets à AppApp peuvent être utilisées, de façon non nominative, pour la production de statistiques ou de rapports d'activité.
- Ma fiche d'inscription sera transmise au répétiteur responsable de mon groupe d'appui. Je peux demander en tout temps à avoir une copie de cette fiche.
- Mon répétiteur transmettra à AppApp des informations sur mes présences et mes absences, les notes que j'obtiens aux cours, les progrès que je fais, mon implication et mon comportement pendant les appuis.
- AppApp n'est pas autorisé à communiquer nominativement à des tiers des données me concernant (inscription, taux de présence, progrès, comportement, paiement). Cependant, si je n'ai pas encore 18 ans, mes parents ont le droit d'obtenir ces informations. Si une information leur est transmise, suite à leur demande, je serai averti.
- Si mon entreprise paie mes appuis ou me libère pendant les heures de travail pour y participer, le patron peut demander une attestation de présence. Cette attestation sera envoyée à mon domicile et je serai ensuite responsable de la lui transmettre.

Pour toute question, problème ou complément d'information, merci de contacter le secrétariat au 024 425 00 14 ou par mail à appapp@formation-apprentis.ch.